

Tableau 3. Une nouvelle organisation de la mondialisation: la démocratie transnationale

Assemblée transnationale

En charge des **biens publics globaux** (climat, recherche, formation, travail, etc.) et de la **justice fiscale globale** (impôts communs sur les plus hauts patrimoines et revenus et sur les plus grandes entreprises, taxes carbone)

Assemblée nationale
Pays A

Assemblée nationale
Pays B

Assemblée nationale
Pays C

Assemblée nationale
Pays D

...

Lecture. Selon l'organisation proposée, les traités régulant la mondialisation (circulation des biens, des capitaux et des personnes) prévoient la création entre les pays concernés d'une Assemblée transnationale en charge des biens publics globaux (climat, recherche, formation, droit du travail, etc.) et de la justice fiscale globale (impôts communs sur les plus hauts patrimoines et revenus et sur les plus grandes entreprises, taxes carbone). **Note.** Les pays A, B, etc. peuvent être des Etats comme la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, etc., auquel cas l'Assemblée transnationale serait l'Assemblée européenne; ou bien les pays A, B, etc., peuvent être des Unions régionales comme l'Union européenne, l'Union africaine, etc., auquel cas l'Assemblée transnationale serait celle de l'Union euro-africaine. L'Assemblée transnationale peut être formée de députés issus des Parlements nationaux et/ou de députés transnationaux élus spécialement à cet effet, suivant les cas. **Sources:** voir piketty.pse.ens.fr/egalite